

C.G.T RESEDA

**LE MARDI 2 FEVRIER 2010 –DE 12H A 17H
ELECTION POUR 4 ANS DES DELEGUES DU PERSONNEL
ET DES MEMBRES DU COMITE D'ENTREPRISE
(Une heure sera payée pour venir voter dans les locaux de
l'association Bd Anatole France)**



LISTE DES CANDIDATS C.G.T POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE D'ENTREPRISE

TITULAIRES :

1°- Mme. xxx (TISF)
2°- Mme xxx (A.D)
3°- Mr. xxx (TISF)

SUPPLEANTS :

- Mme. xxx (A.D)
- Mme. xxx (A.D)
- Mme xxx (A.D)

LISTE DES CANDIDATS C.G.T POUR LES ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

TITULAIRES :

1°- Mme. xxx (TISF)
2°- Mme. xxx (A.D)

SUPPLEANTS :

- Mr. xxx (TISF)
- Mme. xxx (TISF)

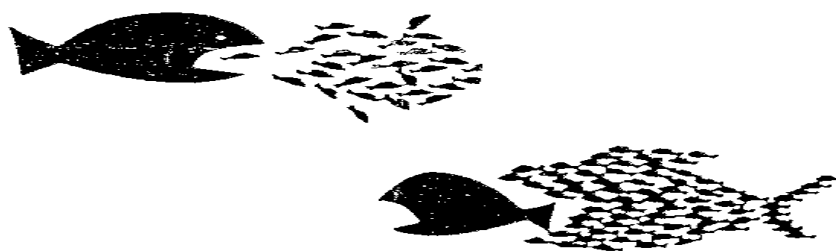
**VOTER POUR LES CANDIDATS C.G.T.,
C'EST ELIRE DES REPRESENTANTS DES EMPLOYES
QUI N'ONT QU'UN OBJECTIF :
LA DEFENSE DES INTERETS INDIVIDUELS ET
COLLECTIFS
DE TOUS.**

VOTEZ C.G.T RESEDA

- Non à la précarité avec les temps partiel imposé.
- Non à la remise en cause des acquis par nouvelle convention collective de l'aide à domicile.
- Pour les frais kilométriques pour ceux qui n'ont rien.
- Pour l'augmentation des contrats de travail afin d'assurer un vrai salaire.
- Pour une réelle augmentation des salaires et notamment une réelle revalorisation des plus bas salaires.
- Pour la reconnaissance du métier en favorisant les formations diplômantes et qualifiantes.
- Pour une meilleure répartition du travail entre tous.
- Pour plus de moyens pour l'aide à domicile et le travail social afin d'aider au mieux les personnes en difficultés.

Le mardi 2 février 2010, le personnel de RESEDA a la possibilité de voter pour élire des femmes et des hommes qui n'ont qu'un objectif : la défense des intérêts de tous les salariés.

LOGIQUE PATRONALE ...



**S'UNIR POUR SE
DEFENDRE !**

**EN DELEGUE DU PERSONNEL ET EN COMITE D'ENTREPRISE
VOTEZ LISTE ENTIERE SANS RATURE**

Pour contacter la C.G.T. : ☎ xxx

🌐 Site Internet : www.cgtreseda.org

✉ E Mail : contact@cgtreseda.org

DES DELEGUES DU PERSONNEL ET DES MEMBRES DU COMITE D'ENTREPRISE, POUR QUOI FAIRE ?

Les délégués du personnel

Les délégués du personnel ont comme mandat de représenter les salariés pour défendre devant l'employeur, toute revendication individuelle ou collective qui concerne le personnel.

Leur rôle est de défendre les intérêts des salariés et de veiller à ce que les dispositions légales qui protègent les salariés soient respectées dans l'association.

C'est aussi d'informer le personnel de ses droits.

Les délégués sont reçus collectivement par la direction, une fois par mois. Ils peuvent aussi être reçus à leur demande, en dehors de la réunion mensuelle.

Les délégués C.G.T interviennent aussi auprès de l'inspection du travail, pour faire appliquer les droits des salariés.

Pour mener ses activités, chaque délégué titulaire dispose de 15 heures de délégation par mois.

Les membres du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise est un organisme que la direction doit légalement informer et consulter en cas de licenciement économique, de modification de l'organisation du travail, de projets de restructuration, de formation.

Le C.E gère aussi les activités sociales et culturelles (chèque cinéma, piscine, repas de fin d'année, chèque cadeau...)

Pour mener ses activités, chaque délégué titulaire dispose de 20 heures de délégation par mois.

Elire de membres C.G.T au Comité d'Entreprise, c'est avoir la garantie que le personnel sera informé.

Les élus C.G.T

En tant que délégué, les élus C.G.T n'ont qu'un objectif, celui de défendre en toutes circonstances les intérêts de tous les salariés quelles que soient leur statut ou leurs fonctions.

Notre engagement à la C.G.T :

- **Faire respecter nos droits**
- **Représenter les salariés vis-à-vis de la Direction**
- **Etre à l'écoute des demandes**
- **Doit rendre des comptes sur leurs interventions**
- **Informer le personnel sur tout ce qui concerne l'association**
- **Dénoncer les mauvais coups et les remises en cause de nos emplois et conditions de travail.**
- **La CGT RESEDA assure la publication régulière d'un bulletin d'informations afin de rendre des comptes sur la situation de l'association et sur les positions que nous défendons. Ces informations peuvent être retrouvées sur un site internet que la CGT a mis en place, qui permet des retours et des contacts venant de salariés du secteur de l'aide à domicile au niveau national.**

NOS REVENDICATIONS

- **Frais kilométriques pour tous.**
- **Augmentations des temps de travail pour les temps partiels.**
- **Augmentations des salaires.**
- **Une meilleure répartition du temps de travail.**
- **Une meilleure sectorisation dans le travail.**
- **Une formation diplômante et qualifiante (DEAVS, TISF...).**

Depuis les dernières élections en février 2006 la CGT RESEDA a porté des revendications tant au Comité d'Entreprise qu'en Négociations Annuelles.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU

- Des augmentations du temps de travail, même si nous pensons qu'il pourrait y en avoir plus.
- Que la Direction finance des enveloppes timbrées afin d'envoyer les feuilles d'épargnements pour que les salariés n'ont pas à ce déplacer chaque fin de semaine.
- Absence des bénéficiaires : nous avons obtenu que les salariés soient payés le nombre d'heure qu'ils devaient effectuer.
- Sur le règlement intérieur : la CGT a revendiqué et obtenu deux articles, l'un sur le harcèlement moral et l'autre contre toute forme de discrimination.
- Sur les plans de formation, la CGT a revendiqué que les formations soient diplômantes et qualifiantes. A ce jour deux salariées sont parties en formation DEAVS, ce qui reste peu.
- Frais annexes, nous avons obtenu que chaque salarié ait connaissance du détail des frais qu'il a déclaré mensuellement.
- Nous avons fait respecter le code du travail avec les 11 heures de repos légal entre deux journées de travail.
- Fait respecté aussi les deux jours de repos consécutifs dont le dimanche.
- Nous avons obtenu un téléphone professionnel pour les TISF et une carte téléphonique pour les AD.
- Obtenu qu'il n'y ait plus d'intervention ½ heure.
- Obtenu que les salariés ne soient pas tenus de ramasser l'argent dans les familles.
- Nous avons obtenu des congés trimestriels concernant les TISF dernièrement embauchés.
- Nous avons signé un accord sur le travail de nuit qui prend en compte que chaque heure de présence soit rémunéré.
- Nous avons demandé et obtenu que soit remis au salarié comme auparavant avec leur bulletin de salaire, la feuille mensuelle de modulation du temps de travail afin que chaque salarié puisse contrôler ses heures.

CE QUE NOUS AVONS DEMANDE ET QUI RESTE A OBTENIR

- Nous avons dénoncé qu'on prenne sur les RTT auprès de certains salariés pour compenser l'absence de travail.
- Nous avons revendiqué 3% d'augmentation de salaire et notamment qu'on relève les plus bas salaires.
- Demander qu'on respecte un peu mieux les secteurs d'interventions.
- Demander que RESEDA puisse embaucher aussi des travailleurs handicapés.
- Qu'on puisse permettre à des salariés d'avoir une évolution de carrière en interne.
- Nous avons demandé que la Direction contrôle la répartition du travail pour une meilleure équité entre tous.
- Dans le domaine de la santé : nous revendiquons que les salariés de l'aide à domicile qui sont des personnels à risque notamment envers la tuberculose puissent bénéficier par prévention d'une radio des poumons chaque année.
- Nous avons alerté la Direction sur la forte augmentation des jours d'accidents du travail en 2008 qui nous préoccupe, en raison peut être d'une dégradation des conditions de travail.
- Nous demandons plus d'équité concernant le remboursement des frais kilométriques.

LES ACTIONS MENEES PLUS LARGEMENT

- Nous avons participé à des journées d'actions, mobilisations nationales sur le thème des conditions de travail, des salaires, des retraites, de la défense du service public, de la franchise médicale et des réductions des budgets sociaux.
- Nous avons rencontré le Préfet avec d'autres salariés de l'aide à domicile et évoqué les difficultés de notre action sociale.
- Nous participons à un collectif « droit et liberté » dénonçant la loi de la prévention de la délinquance qui privilégie le répressif sur l'éducatif. Refus aussi de la délation qui réintroduit l'idée rétrograde d'une police des familles au service d'une société sécuritaire et normative alors que les familles les plus défavorisées demandent à être soutenues dans leur projet familial.
- Nous avons soutenu les salariés de l'ADMR des Pyrénées Orientales en lutte pour de meilleures conditions de travail.
- Nous avons rencontré des élus et représentants des financeurs pour évoquer nos difficultés, précarité des salaires et frais kilométriques non remboursés.
- Nous sommes intervenus dans la presse locale pour exprimer nos revendications.
- Participation à un collectif sur le RSA qui est selon nous une mauvaise réponse face à la crise.
- Création d'un collectif départemental CGT de l'aide à domicile avec la CGT ADMR, ASSAD, RESEDA et d'autres qui a pour but de défendre les intérêts de tous.
- Dans le cadre des discussions nationales portant sur la nouvelle convention collective unique de l'aide à domicile, nous avons réagi en Comité d'Entreprise par une motion reprise dans une pétition contre un projet où les employeurs nous rendre corvéable à merci :

- **1 dimanche travaillé sur 2.**
- **Le travail en astreinte pour 1 euros de l'heure.**
- **12 h d'amplitude journalière.**
- **Congé d'ancienneté : 1 jour tous les 10 ans plafonné à 4 jours.**
- **Réductions des congés pour événements familiaux.**
- **Et la cerise sur le gâteau pour 2009 une augmentation sous forme de miette de 0,69%.**



LE SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE EST FRAGILISE PAR LA BAISSSE DES MOYENS QUI LUI SONT CONSACRES

Et malheureusement des moyens il en faudrait de plus en plus. Une étude récente de l'INSEE sur l'évolution des revenus confirme ce que la CGT constate tous les jours dans notre action sociale : l'accroissement du nombre déjà important des pauvres. Les allocataires du RSA, les retraités bénéficient du minimum vieillesse, les familles nombreuses, les familles monoparentales sont particulièrement concernées. Un enfant sur quatre est dans une famille ayant des ressources inférieures au seuil de pauvreté officiel ! Les Pyrénées Orientales font partis des départements les plus pauvres, avec 18% de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Face à cette misère qui prend des proportions catastrophiques, la CGT RESEDA dénonce la politique de casse et de recherche « de rentabilité » du secteur de l'action sociale et notamment de l'aide à domicile. Bien des associations d'aide à domicile, comme la notre, connaissent des difficultés, les responsabilités sont connues :

- L'Etat se désengage financièrement de l'action sociale et privilégie la répressif.
- La CNAF tout comme l'Etat fait d'autre choix que l'aide à domicile et réduit les budgets qui lui sont affectés.
- Le Conseil Général, fait porter le prix aux familles en augmentant leur participation horaire, plutôt que de faire des choix budgétaire favorables au secteur de l'aide à domicile, dans un département particulièrement concerné.

Le gouvernement vient de mettre en place un deuxième plan de développement des « services à la personne » après celui de Borloo en 2005. Les gardes d'enfants à domicile et le soutien scolaire feront désormais partie des services à la personne ouvrant droit à des réductions d'impôts qui favorisent surtout les milieux les plus aisés (ceux qui payent suffisamment d'impôts). Nous déplorons que ces tâches, jusque là assurées par des services publics ou des associations à but non lucratif seront confiées de plus en plus à des entreprises privées qui feront leur beurre sur ces activités sociales.

Donner le secteur social au privé en s'attaquant à nos salaires, à nos conditions de vie et de travail, c'est l'avenir qu'ils voudraient nous préparer.

Alors oui, défendons notre avenir, en votant massivement.



ARRÊTONS-LES!